

PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 24 novembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 17 novembre deux mille vingt-deux, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

Étaient présents :

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame PEUGNET, Monsieur BATTISTELLI, Madame MACE, Monsieur JOLY, Madame TEA, Madame NICOLAS, Monsieur VENUS, Madame GUYARD, Monsieur HAÏAT, Madame BOUTIN, Monsieur MILOUTINOVITCH, Madame de JACQUELOT, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Madame LESUEUR, Monsieur JOUSSE, Madame MEUNIER, Madame BRELURUS, Madame NASRI, Madame SLEMPKES, Monsieur LEGUAY, Monsieur SAUDO, Monsieur NDIAYE, Monsieur SALLE, Madame BOGE, Monsieur JEAN-BAPTISTE, Madame RHONE, Madame CASTIGLIEGO, Monsieur GREVET, Monsieur ROUXEL

Avaient donné procuration :

Monsieur PETROVIC à Monsieur HAÏAT
Madame AGUINET à Madame HABERT-DUPUIS
Monsieur BASSINE à Monsieur MIGEON
Madame GOTTI à Madame GUYARD
Madame de CIDRAC à Monsieur PERICARD
Madame ANDRE à Monsieur JOLY
Madame GRANDPIERRE à Monsieur NDIAYE
Madame FRABOULET à Monsieur GREVET
Monsieur BENTZ à Monsieur ROUXEL

Était absent :

Monsieur de BEAULAINCOURT

Secrétaire de séance :

Monsieur SALLE

N° DE DOSSIER : 22 F 00 – NOMINATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur SALLE est désigné secrétaire de séance. Il procède à l'appel des Conseillers Municipaux.

Monsieur le Maire demande si le procès-verbal de la séance du 28 septembre 2022 appelle des commentaires ou des observations. En l'absence de remarque, il propose de l'adopter.

Le procès-verbal du 28 septembre 2022 est donc adopté à l'unanimité.



Abordant ensuite le relevé des actes administratifs, Monsieur le Maire indique que celui-ci contient notamment des demandes de subventions, des tarifs usagers, un certain nombre de défenses en justice, dont il rappelle qu'elles sont anonymes ainsi que l'impose la loi, un certain nombre de conventions, notamment celle entre la Ville et Immobilière 3F au sujet du projet Axiom, des marchés publics, en moins-value ou en plus-value, ainsi que des contrats d'engagement, portant en grande partie sur la saison de la Maison natale Claude Debussy et sur la saison théâtrale au théâtre Alexandre Dumas.

En l'absence de question sur les actes administratifs, il propose de passer à l'ordre du jour de ce Conseil Municipal, en précisant qu'une petite modification est proposée, une délibération supplémentaire mise sur table en raison de l'urgence de la situation.

N° DE DOSSIER : 22 F 19 – SOUTIEN A L'UKRAINE – ACHAT DE GÉNÉRATEURS

Soucieux d'expliquer le contexte dans lequel intervient cette délibération, Monsieur le Maire rappelle que cette semaine s'est tenu le Congrès des maires de France, événement important pour les élus locaux et les maires, auquel il s'est rendu la veille avec plusieurs élus – il a notamment signé avec GRDF la convention qui avait été votée lors du précédent Conseil Municipal.

À l'invitation de Monsieur David LISNARD, président de l'Association des maires de France, était présente ce mercredi une délégation de maires ukrainiens, qu'il a donc pu voir sur place et dont il a rencontré plusieurs membres ce jeudi.

Il explique qu'un oblast, équivalent d'une région administrative en Ukraine, celui de Tchernihiv, situé au nord-est de Kiev, a été défini par les autorités françaises et ukrainiennes comme la région principale de "partenariat" privilégié entre les deux pays. Des conventions ont donc été signées entre les deux Etats, et un certain nombre de collectivités ont entamé des démarches de soutien, d'aide, voire même de jumelage. Par exemple la ville de Reims a signé un protocole de coopération, et un protocole a été signé la veille par la présidente de la Région Île-de-France avec cet oblast de Tchernihiv. Les communes d'Île-de-France ont donc été invitées à concentrer sur cette région l'aide qu'elles étaient susceptibles d'apporter, cela sous la surveillance et avec l'aide des autorités diplomatiques françaises sur place.

Monsieur le Maire s'est également entretenu avec Monsieur Etienne de PONCINS l'ambassadeur de France en Ukraine, sur les modalités d'acheminement de l'aide. Il ressort de ces différents échanges qu'il y a une demande très forte de générateurs, du fait que les principaux systèmes alimentant l'électricité et le chauffage, notamment le chauffage urbain, sont bombardés. Tous les maires ukrainiens qu'il a pu rencontrer ont confirmé la nécessité d'une aide rapide pour les acheminer. La Région Île-de-France en a déjà acheminé un certain nombre et il est demandé aux collectivités locales françaises qui le veulent et qui le peuvent de venir en soutien.

Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal de poursuivre cette tradition d'entraide qui est celle de la ville de Saint-Germain-en-Laye, malgré les contraintes qui pèsent sur toutes les collectivités locales, en portant assistance au peuple ukrainien. Dans un engagement qui, s'il lui est certes personnel, pourrait également concerner tout le Conseil Municipal, il propose donc d'acheter des générateurs. Il souligne qu'il est nécessaire d'acheter ces générateurs plutôt que de donner de l'argent parce que les Ukrainiens ne disposent pas sur place de ces générateurs. Il assure que les besoins, notamment en matière de puissance, sont identifiés. Un générateur peut par exemple permettre de fournir l'électricité dans une école, ou permettre à un certain nombre de services publics de continuer à fonctionner, sans parler du chauffage dans un certain nombre de résidences.

L'enveloppe qu'il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer, de 25 000 euros, couvrirait l'achat, pour un montant de 15 à 20 000 euros, et l'acheminement. C'est l'ambassade de France en Ukraine qui se chargerait de procéder à cet acheminement.

Monsieur ROUXEL fait part de son accord sans réserve avec cette délibération, d'autant plus importante que l'hiver arrive. Il souligne néanmoins qu'il ne faut pas oublier l'Arménie.

Monsieur le Maire s'associe tout à fait aux propos de Monsieur ROUXEL concernant les événements en Arménie. Il indique qu'il n'a pas encore été sollicité mais que la situation de tension est réelle et que la communauté arménienne de Saint-Germain-en-Laye est fortement sensibilisée et lui a écrit récemment.

En l'absence d'autre remarque, il soumet au vote la délibération proposée. Elle est approuvée à l'unanimité.

Monsieur le Maire remercie les membres du Conseil Municipal de ce vote unanime et symbolique.

N° DE DOSSIER : 22 F 01 – MODIFICATION DE LA REPRÉSENTATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION LA CLEF

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit par cette délibération de désigner Madame BOGE, suite à son installation en tant que conseillère municipale le 29 juin 2022, comme membre titulaire au sein du conseil d'administration de la CLEF.

En l'absence de commentaire, il soumet au vote cette délibération. Elle est approuvée à l'unanimité.

N° DE DOSSIER : 22 F 02 – CONVENTION ENTRE LE CHŒUR *PLEIN CHANT* ET LE CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT DÉPARTEMENTAL (CRD) POUR LA RÉALISATION D'UN CONCERT

Monsieur BATTISTELLI rappelle que depuis plusieurs années la Ville poursuit une politique visant à ouvrir le conservatoire, et observe que cette politique est couronnée de succès puisque le CRD prend une place croissante dans la vie culturelle de la commune.

Cette délibération a pour objet un partenariat entre le conservatoire et le chœur *Plein Chant* qui collaborent, avec cette année comme partenaire le chœur O'Musica du Vésinet. C'est la raison pour laquelle deux concerts sont prévus au mois de janvier, l'un à Saint-Germain-en-Laye et l'autre au Vésinet.

Dans le cadre de ce projet, il est proposé au Conseil Municipal de valider la convention jointe à la délibération, qui définit à la fois le projet lui-même et son financement, assumé pour les deux tiers par les associations et pour un tiers par le conservatoire

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention entre le CRD et le chœur *Plein Chant* telle qu'annexée à la présente délibération en vue de la préparation et de l'interprétation en concert de l'oratorio La Création de Haydn en janvier 2023.

Monsieur BATTISTELLI précise que la commission « Services à la population » a émis un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur le Maire soumet au vote cette délibération. Elle est approuvée à l'unanimité.

N° DE DOSSIER : 22 F 03 – CONTRATS DE CORÉALISATIONS POUR LA DIFFUSION DE SPECTACLES AU THEATRE ALEXANDRE-DUMAS

Madame BRELURUS indique que le Théâtre Alexandre Dumas (TAD) prévoit dans son cahier des charges de soutenir la création artistique afin de développer les publics en quantité et en diversité. Cependant, pour alléger son budget artistique, le théâtre propose trois contrats de coréalisation.

Pour la saison 2022/23, la Ville reconduit à nouveau ce type de contrat avec trois structures :

- Orchestre Saint-Germain (78) : trois concerts sur la saison ; partage de recettes : 90% pour l'Orchestre Saint-Germain et 10% pour la Ville ;
- La CLEF (78) : deux concerts sur la saison ; partage des coûts et des recettes : 50% pour la CLEF et 50% pour la Ville ;
- Gilbert Coullier Productions : un concert sur la saison ; partage des recettes : 80% pour la production, et 20% pour la Ville, et mise à disposition du TAD pour quelques répétitions.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer les trois conventions de coréalisation telle qu'annexées à la présente délibération.

Madame BRELURUS précise que la commission « Services à la population » a émis un avis favorable à l'unanimité

Monsieur le Maire ajoute que les artistes concernés seront, pour les concerts à la CLEF, Dominique A ainsi qu'un autre artiste et, pour la manifestation organisée par Gilbert Coullier Productions, Julien CLERC.

Il soumet au vote cette délibération. Elle est approuvée à l'unanimité.

N° DE DOSSIER : 22 F 04 – CONVENTION DE PARTENARIAT AU RESEAU DE COPRODUCTION COURTE-ÉCHELLE

Madame BOGE rappelle que la Ville de Saint-Germain-en-Laye mène une politique culturelle ambitieuse. Elle s'est engagée dans la mise en œuvre du projet "Culture et petite enfance", à destination de toutes les structures petite enfance du territoire communal.

Ce projet repose sur quatre volets :

- La formation des professionnels ;
- La médiation par des ateliers artistiques ;
- La création avec l'accueil de compagnie en résidence ;
- La diffusion de spectacles.

Madame BOGE remercie Madame PEYRESAUBES et Monsieur BATTISTELLI d'avoir soutenu ce projet. Il est proposé au Conseil Municipal de signer une convention de partenariat avec l'association 1.2.3 Soleil, coordinatrice du réseau Courte-Échelle, à hauteur de 850 euros. La Ville sera ainsi la première commune des Yvelines à adhérer à ce réseau, rassemblant de nombreux partenaires culturels en Seine-Saint-Denis, dans le Val-d'Oise, et avec le soutien du ministère de la Culture et de la DRAC.

Madame BOGE précise que la commission « Services à la population » a émis un avis favorable à l'unanimité.

Soulignant qu'il s'agit, selon lui, d'un très beau projet, entre Jeunesse, Culture et Éducation, Monsieur le Maire soumet au vote cette délibération. Elle est approuvée à l'unanimité.

N° DE DOSSIER : 22 F 05 – PROJET EDUCATIF ET CITOYEN

Madame HABERT-DUPUIS rappelle en préambule que le PEC, Projet Éducatif et Citoyen, trouve son origine dans le Projet Éducatif Territorial (PEDT) qui avait été écrit en 2014 lors du changement des rythmes scolaires. Il était donc selon elle grand temps de réécrire ce document et de donner une lecture globale et ambitieuse de la politique éducative de la ville de Saint-Germain-en-Laye.

Cette politique se décline en complémentarité avec plusieurs partenaires, l'Éducation nationale, le groupe des parents d'élèves, les acteurs institutionnels tels que le Département et la Région et l'ensemble du tissu associatif.

Le Projet Éducatif et Citoyen permet de répertorier l'ensemble des activités dans la ville de Saint-Germain-en-Laye, non seulement d'en faire un audit mais aussi de s'appuyer sur ce document qui ne se veut pas uniquement statique mais aussi dynamique et qui doit permettre au fil du temps de rester ambitieux et de l'amender. L'objectif est de permettre à tous les jeunes de devenir des citoyens ouverts, bienveillants et acteurs de leur avenir.

Ce PEC se décline autour de cinq axes :

L'axe 1, ainsi qu'indiqué précédemment, vise à fédérer les acteurs de la coéducation dans un projet commun.

L'axe 2 concerne la qualité d'accueil d'excellence, et pour pouvoir l'assurer, il faut avant tout travailler avec l'Éducation nationale, anticiper les évolutions démographiques et définir ensemble la carte scolaire. Il faut aussi mener de grands projets tels que celui en cours sur le groupe scolaire Bonenfant, que celui du Cœur des sources ainsi que la rénovation du groupe scolaire Marcel Aymé les Sources. C'est aussi un accompagnement sur les établissements du secondaire et, bien évidemment, du supérieur puisque c'est l'ambition de la Ville de faire de Saint-Germain-en-Laye une ville étudiante et de doubler le nombre d'étudiants d'ici 2025 pour atteindre 5 000 étudiants.

Pour réaliser cet objectif, il faut aussi des moyens à la hauteur de ces ambitions éducatives. Parmi ces moyens, figure le numérique à l'école, et Madame HABERT-DUPUIS salue les actions menées par Monsieur HAÏAT et Monsieur NDIAYE pour développer le numérique à l'école, en bonne concertation avec les directrices des écoles maternelles, notamment Madame BOGE qui a su mener avec force et expliquer l'intérêt de ce développement. Elle évoque aussi la place du développement durable dans les écoles de la commune et de tout ce qui est fait au niveau restauration, notamment avec Madame PEYRESAUBES. Sur les crèches, il a été décidé de supprimer tout ce qui est plastique et de revenir au tout inox. La Ville a également su anticiper s'agissant des produits labellisés, bio et circuit court, bien avant que la loi Egalim l'impose.

L'axe 3 vise à éduquer à la citoyenneté et au vivre ensemble. Il a ainsi été décidé de formaliser un parcours citoyen, notamment avec les trois conseils municipaux de jeunes, celui lancé la veille avec les collégiens, le CMJ qui sera lancé le prochain samedi avec les écoliers, et qui est déjà en cours avec les lycéens, animés respectivement par Madame SLEMPKES, Madame MEUNIER et Madame GRANDPIERRE. La citoyenneté et le vivre ensemble, c'est aussi tout ce qui est fait lors des commémorations et du devoir de mémoire, cette sensibilisation aux questions de défense. Madame HABERT-DUPUIS salue le travail mené par Monsieur PETROVIC et Monsieur VENUS, qui permettra dès cette année la mise en place de classes de défense dans la ville de Saint-Germain-en-Laye. S'agissant des valeurs citoyennes portées par le sport, Madame AGUINET a pour objectif de développer tout ce qui peut être mis en place, notamment pour les JO de 2024. Il y a aussi le respect des autres et le droit à la différence, domaine dans lequel s'investissent plus particulièrement Monsieur JOLY et Madame LESUEUR.

L'axe 4 est centré sur les conditions d'une excellence éducative pour tous, avec comme premier sous-axe l'ouverture au monde. La Ville souhaite que le lycée international puisse irriguer encore plus les écoles, avec l'idée, à terme, de généraliser la labellisation « pôle linguistique renforcé » au-delà du groupe scolaire qui en bénéficie actuellement, le groupe scolaire Passy. Donner les conditions d'une



excellence éducative, c'est aussi permettre à tous les enfants de s'ouvrir à la culture, grâce à l'action de Monsieur BATTISTELLI et des services concernés. Sont aussi concernés les crèches, les écoles, l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur.

L'axe 5, enfin, permet d'accompagner les parents dans leur rôle. Il s'agit d'une demande de plus en plus importante et la Ville est très sollicitée. Il s'agit d'agir dès la petite enfance, avec par exemple la création à venir d'un forum de la petite enfance. Les rendez-vous de l'éducation sont désormais incontournables, avec des thématiques choisies par les parents. Les Cafés des parents se poursuivront également ainsi que les sensibilisations menées par la Ville au soutien et à l'accompagnement.

En conclusion de cette présentation, Madame HABERT-DUPUIS souhaite remercier pour la rédaction de ce projet éducatif et citoyen Monsieur ESTIENNE, qui a su s'entourer de l'ensemble de ses directions pour être le plus exhaustif possible.

Monsieur le Maire souligne que l'objectif premier de ce PEC est de mettre par écrit un certain nombre d'orientations et l'ambition portée au sein de la Ville, et de rappeler que l'éducation est la première des priorités de l'action municipale. Même si ce point n'apparaît pas dans le texte proposé, il indique qu'avec Madame HABERT-DUPUIS il a reçu l'ensemble des proviseurs, principaux et leurs adjoints des collèges et lycées de la commune avec la nouvelle DASEN, Madame LAIR, rencontre à laquelle était également conviée la commissaire de police, avec un certain nombre de personnels du ministère de l'Intérieur et du commissariat, spécialisés sur les questions de prévention. Il estime en effet qu'il était important aussi de faire passer auprès des responsables d'établissements l'idée qu'ils ne sont pas seuls face à certaines difficultés ou complexités qui peuvent être avérées, comme par exemple avant les vacances, au moment de l'hommage rendu à Samuel PATY, à l'occasion du deuxième anniversaire de sa mort. Il note aussi l'importance d'associer la justice à cette démarche, qui permet de donner un cadre un peu plus rassurant aux responsables des établissements d'enseignement.

Madame RHONÉ assure avoir lu avec intérêt ce PEC. Elle observe que dans l'axe 1-2 il est dit que le comité de pilotage sera composé d'élus de la ville, et demande si l'opposition pourra participer à ce comité de pilotage, ou si sa composition est déjà définie.

Monsieur le Maire fait remarquer qu'il n'a lui-même pas droit de cité dans cette délibération, et qu'il va donc laisser Madame HABERT-DUPUIS répondre.

Madame HABERT-DUPUIS indique qu'aucune décision n'a pour le moment été prise concernant les élus qui participeraient à ce comité de pilotage, et que si Madame RHONÉ fait part de son intérêt, ce sera bien évidemment pris en compte.

Monsieur ROUXEL salue une démarche courageuse, ambitieuse, avec des objectifs définis, dans un contexte où, année après année, la France chute dans le classement international PISA et se situe dorénavant entre le 24 et la 26^e place suivant les matières. Il indique que le groupe *Audace pour Saint-Germain*, comme lors de la commission, s'abstiendra au moment du vote de cette délibération, et fait remarquer la cohérence de son propos alors qu'il était bien seul en 2014 à voter ici même contre la réforme des rythmes scolaires, présentée à l'époque comme la panacée.

S'agissant du mot « éducation » repris en permanence, il indique que pour son groupe il s'agit d'instruction et qu'il ne s'agit pas d'une nuance sémantique, de la même façon que le « vivre ensemble » prime dans les objectifs et actions de la majorité municipale alors que la démarche de son groupe se fait au nom de la défense du bien commun, toute différence assumée de part et d'autre entre « progressiste » et « conservateur ». L'exemple ultime se trouve selon lui dans le paragraphe sur la nécessaire réflexion sur les espaces extérieurs de demain, où l'on peut lire « les évolutions de la société et la volonté émergente de faire de la cour de récréation un espace apprenant ». Il ne pense pas que créer à la cité de l'enfance Bonenfant une cour de récréation non genrée en fasse un espace apprenant, c'est selon lui juste un espace au nom de l'idéologie *woke*, et il affirme que cette réalisation constitue un vrai espace de désaccord entre son groupe et la majorité municipale.

Madame HABERT-DUPUIS, s'agissant du dernier point abordé par Monsieur ROUXEL, répond que le terme « espace non genré » qu'il a utilisé n'apparaît pas dans le projet éducatif et citoyen. Pour ce qui est du fait que les espaces extérieurs puissent devenir des espaces apprenants, elle assure que c'est la réalité, et prend à témoin les enseignants présents dans cet hémicycle, qui, pense-t-elle, pourront lui en parler encore mieux qu'elle-même. C'est selon elle une demande très forte qui émane du corps enseignant de créer des « semi-hémicycles », justement, et en tout cas la possibilité de donner des cours à l'extérieur. Le Covid est passé par là et a fait aussi réfléchir un certain nombre de personnes à l'Éducation nationale. D'autre part, la Ville regarde aussi ce qu'il se passe à l'étranger, et dans beaucoup de pays des cours ont lieu également à l'extérieur. S'agissant des crèches, en Scandinavie par exemple les enfants font la sieste dehors même lorsque la température est de 2 ou de 4°.

S'agissant de la question instruction/éducation, elle considère que c'est un vieux débat qui ne relève pas que de la sémantique, mais qu'il y a un vrai rôle d'éducation à développer au sein des écoles, qui est bien porté par toute la communauté éducative qui intervient en milieu scolaire.

Elle s'étonne, en conclusion, et regrette que Monsieur ROUXEL puisse s'abstenir sur un projet aussi important et regrette aussi l'absence de Monsieur BENTZ car elle aurait aimé qu'en tant qu'enseignant il puisse intervenir sur un sujet aussi important.

Monsieur le Maire assure pour sa part qu'il n'est pas *woke*, ce qui n'empêche pas de regarder avec lucidité et objectivité les grands mouvements sociétaux du moment.

Il soumet au vote cette délibération. Elle est approuvée à l'unanimité, Monsieur BENTZ (procuration à Monsieur ROUXEL), Monsieur ROUXEL s'abstenant.

N° DE DOSSIER : 22 F 06 – APPROBATION DU STOCK EPFIF 2021

Madame MACE indique qu'il s'agit d'approuver la valeur des stocks 2021 de l'Établissement Public Foncier d'Île-de-France avec qui la Ville a une convention d'intervention foncière.

Il existe trois secteurs en maîtrise foncière où l'EPFIF rassemble toutes les parcelles utiles à un projet, les traite techniquement et les réunit pour céder une assiette foncière. Sont concernés l'hôpital, « les Jardins » et « les Douze Arpents ». Il y a également trois secteurs de veille foncière, où l'intervention de l'EPFIF consiste à avoir une action systématique en cas d'opportunités foncières pour préempter si nécessaire. Sont concernés les secteurs Maison Verte/ rue des Marais, Clos Magloire/ rue Boufflers et Turgot/ Palissy. Les actions qui avaient été engagées en 2021 concernent beaucoup le secteur de l'hôpital, avec une prise de possession de certains terrains libérés par le CHIPS, ou encore l'acquisition de parcelles près du CHIPS, ou encore l'acquisition des logements qui avaient été libérés rue Léon Desoyer, et également le début des constructions de la première tranche de l'hôpital. Ensuite, sur les Jardins, il y a eu simplement le retrait du projet, puisque ce projet a été abandonné parce qu'il ne s'insérait pas dans un environnement pavillonnaire, et une réflexion est en cours autour de cette parcelle, et la prolongation du portage des Douze Arpents, où il ne s'est rien passé. Aucune action n'a eu lieu en 2021 sur les secteurs de veille foncière.

Ainsi, au 31 décembre 2021, la valeur du stock qui fait l'objet de la garantie de rachat par la Commune de Saint-Germain-en-Laye s'élève à 49 282 000 euros.

Madame MACE précise que la commission « Cadre de vie » a émis un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur le Maire ajoute que ce stock est au 31 décembre 2021, et qu'il y a eu des opérations en 2022, notamment sur le secteur de l'hôpital, ce qui vient réduire la valeur de ce stock. Il indique que cela fait presque 10 ans, désormais, qu'existe ce partenariat entre Saint-Germain-en-Laye et l'EPFIF et que cette délibération est prise quasiment tous les ans. Ce partenariat permet selon lui d'avoir un certain nombre de sauvegardes sur des secteurs où des tensions immobilières peuvent avoir lieu.

Monsieur JEAN-BAPTISTE demande ce qu'est une « veille foncière ».

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit d'un périmètre défini d'un commun accord entre la collectivité et l'établissement public de portage foncier, qui permet d'identifier des zones dans lesquelles peut s'exercer un droit de préemption. La Ville n'a pas toujours les moyens de préempter, parce que cela coûte cher, et l'établissement public foncier peut se substituer à elle et acquérir le bien. Il propose également un certain nombre d'études et, par ailleurs, dans le cadre du projet de l'hôpital, c'est l'EPPFIF, établissement public, qui a démoli et dépollué. Son action va donc parfois au-delà de la simple mise en place du périmètre et, pour Monsieur le Maire, c'est un outil utile. Il indique en complément qu'après les acquisitions de 2022, le stock résiduel est désormais de 25 millions d'euros

Il soumet au vote cette délibération. Elle est approuvée à l'unanimité.

N° DE DOSSIER : 22 F 07 – TRANSFERT DE MAITRISE D'OUVRAGE A LA COMMUNE CONCERNANT LA PROCEDURE DE MISE EN REVISION DU PLAN DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR DU SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE

Madame MACE indique que cette délibération va permettre à la Ville, rapidement dans une certaine mesure, de sortir de ce dossier et de parvenir à aboutir.

La procédure de révision générale du plan de sauvegarde et de mise en valeur du site patrimonial remarquable a été actée en 2014. Cette procédure demande une lourde étude qui avait été confiée à un cabinet très spécialisé, mais en raison de divergences et d'insatisfaction profonde des parties prenantes, le marché a été rompu, une mission d'expertise du travail rendu et du reste à faire à dû être diligentée avant que la Ville puisse solliciter le transfert de la maîtrise d'ouvrage. Bien évidemment, cela ne se fait pas de manière simple, il faut passer par le préfet, qui a répondu favorablement en mai 2022.

Il est donc possible aujourd'hui de transférer cette maîtrise d'ouvrage à la Ville, et c'est l'objet de cette délibération. La Ville désignera elle-même un prestataire, mais toujours en étroite concertation avec la DRAC et l'Architecte des Bâtiments de France. Il est également demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à préparer tous les documents qui seront nécessaires pour la mise en place de cette nouvelle étude.

Madame MACE précise que la commission « Cadre de vie » a rendu un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur le Maire précise que la Ville ne fait que suivre cette procédure. En effet il s'agit d'une instruction DRAC, donc ministère de la Culture, qui est venu lui demander de résilier le marché qui avait été convenu avec ce cabinet d'architecture du patrimoine, qui ne lui convenait plus. Il y avait aussi à redire sur la qualité du travail réalisé. La Ville a donc été un peu victime d'une certaine inertie. Il faut maintenant mener à terme cette révision du PSMV, qui a débuté en 2009.

Madame MACE souligne que le Conseil Municipal avait bien demandé cette révision en 2009, mais que ce n'est qu'en 2012 qu'a été obtenu le feu vert, en raison de la lourdeur des procédures.

À compter d'aujourd'hui, il faudra sans doute encore cinq ans, avec une première tranche qui va prendre à peu près 18 mois, une autre tranche qui nécessitera 30 mois, et avant cela, il faudra quelques mois pour mettre en place l'étude.

Monsieur le Maire souligne que depuis 2009, un certain nombre d'évolutions ont eu lieu en matière d'habitat, en matière de règles concernant le développement durable, la protection de l'environnement, les économies d'énergie, l'inadaptation de certains bâtiments du centre-ville, sur le stationnement, les cages d'escalier, l'accessibilité. Il rappelle qu'un veto quasi systématique était opposé chaque fois qu'une cage d'ascenseur pouvait être implantée, souvent à juste titre pour la conservation d'éléments patrimoniaux. Mais il est vrai que la société a aussi évolué, et il faut que ce règlement retranscrive rapidement un certain nombre de nécessités qui sont aussi importantes en secteur sauvegardé.

En l'absence de question, il soumet au vote cette délibération. Elle est approuvée à l'unanimité.

N° DE DOSSIER : 22 F 08 – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE CALENDRIER D'AUTORISATION D'OUVERTURE DOMINICALE DES COMMERCES DE DÉTAIL ALIMENTAIRES 2023

Madame NASRI indique que comme chaque année, la municipalité peut proposer 12 dimanches d'ouverture exceptionnelle pour les commerces de détail alimentaires, dont les dates sont précisées dans la délibération.

Comme l'année précédente, le calendrier annoncé pour l'année 2023 s'articule autour des périodes de soldes et des périodes de fêtes. Ce calendrier a été soumis aux commerçants alimentaires et aux organismes représentatifs requis.

Madame NASRI rappelle que c'est la communauté d'agglomération qui arrêtera le calendrier définitif de ces ouvertures lors de son conseil au mois de décembre. Il est donc proposé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable sur le calendrier d'ouvertures dominicales retenu pour l'année 2023. Cet avis sera ensuite transmis à l'agglomération.

Madame NASRI précise que la commission « Ressources » a émis un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur le Maire soumet au vote cette délibération. Elle est approuvée à l'unanimité.

N° DE DOSSIER : 22 F 09 – CONVENTION CADRE POUR LA MISE A DISPOSITION DES AGENTS DE LA VILLE AUPRES DU CCAS

Madame TEA rappelle que le Centre communal d'action sociale est un établissement privé géré par un conseil d'administration présidé par Monsieur le Maire. Soucieuse des difficultés que rencontrent ses habitants les plus défavorisés, la ville de Saint-Germain-en-Laye pilote et anime à travers son CCAS une action de prévention et de développement social sur son territoire, en lien avec des institutions privées.

Le fonctionnement du CCAS est assuré par des agents de la direction de la solidarité mis à sa disposition par la Ville. Leur rôle est d'enregistrer et de transmettre les demandes légales, d'aider les personnes en difficulté sous la forme d'aides financières facultatives mais également l'organisation du maintien à domicile pour les seniors de plus de 65 ans et/ou handicapés résidant dans la commune. Le remboursement de la masse salariale des agents concernés faisait l'objet d'une convention avec la Ville depuis le 7 août 1997.

Il est convenu d'intégrer à cette convention les postes suivants : conseillers en démarches, aides à domicile et cheffe adjointe de service sénior.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention cadre de mise à disposition des agents de la Commune telle qu'annexée à la présente délibération et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer ainsi que tous les documents s'y rapportant.

Madame TEA précise que la commission « Services à la population » a émis un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur le Maire soumet au vote cette délibération. Elle est approuvée à l'unanimité.

N° DE DOSSIER : 22 F 10a – CONVENTION AVEC LE SDIS 78

Madame NICOLAS indique qu'elle va présenter cette première délibération concernant les sapeurs-pompiers, et que c'est Monsieur SALLÉ, avec qui a été co-développée cette idée de porter auprès du Conseil Municipal la convention avec le SDIS, qui présentera la seconde.

Elle rappelle que cet été la France a été, de manière exceptionnelle, confrontée à de nombreux incendies de forêts sur l'ensemble de son territoire. Les sapeurs-pompiers ont été fortement mobilisés afin de faire face à cette situation de crise.

En complément des sapeurs-pompiers professionnels, le système français s'appuie sur un large recours aux volontaires qui nécessite des employeurs privés mais également publics de mettre à disposition leurs salariés ou agents pour participer à ces actions de portée nationale.

Dans le cadre de sa politique de ressources humaines, la Ville souhaite s'engager dans cette démarche qui impacte à la fois la protection de son territoire, l'engagement citoyen et la valorisation du service public. Elle s'engage donc par cette délibération à octroyer huit jours ouvrés d'autorisation d'absence, en fonction des nécessités de service, aux agents municipaux qui souhaiteraient s'engager dans cette démarche de pompier volontaire.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'octroyer aux agents qui répondent aux conditions huit jours ouvrés d'autorisation d'absence et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le projet de convention avec le SDIS 78 tel qu'annexé à la présente délibération.

Madame NICOLAS précise que la commission « Ressources » a émis un avis favorable à l'unanimité, Monsieur le Maire, Monsieur LEVEL ne prenant pas part au vote.

Monsieur le Maire propose de passer à l'exposé de la délibération suivante, et donne donc la parole à Monsieur SALLÉ.

N° DE DOSSIER : 22 F 10b – LABEL EMPLOYEUR DE SAPEURS POMPIERS VOLONTAIRES

Monsieur SALLÉ indique que la signature de cette convention de disponibilité formative et opérationnelle permet à la Ville d'obtenir, sous discrétion du préfet du département, le label « employeur partenaire des sapeurs-pompiers ». Ce label est octroyé sur proposition de la présidente du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, et il met à l'honneur les employeurs, publics et privés, qui autorisent huit jours d'absence sur le temps de travail à des fins formatives ou opérationnelles des sapeurs-pompiers volontaires. La durée d'attribution est de trois ans renouvelables, et ce label peut être utilisé avec un logo qui concerne tous les supports de communication sur les réseaux sociaux pendant la durée de validité totale de ce label, sans jamais nuire à l'image des sapeurs-pompiers ou aux valeurs qu'ils portent.

Monsieur SALLÉ fait part de sa satisfaction à titre personnel, parce qu'il a élaboré cette convention à l'époque où il était chef du service de développement du volontariat au SDIS 78, et il l'avait « vendue » à beaucoup d'entreprises. Il souligne que c'est la première fois qu'une convention est signée alors que la Ville ne dispose pas encore de pompiers volontaires. Il s'agit donc d'une vraie démarche d'engagement citoyen, et il remercie Monsieur le Maire de l'avoir proposée.

Il rappelle que les « méga feux » de l'été ont nécessité de très grands renforts de pompiers volontaires et donne quelques chiffres : il y a 250 000 pompiers en France, dont 15 000 pompiers militaires et 35 000 à 37 000 pompiers professionnels. Il y a donc 197 000 pompiers volontaires, ce qui signifie que la sécurité civile en France repose sur le volontariat. 87 % des interventions étant constituées de secours à personne ou de secours d'urgence à personne, les femmes ont toute leur place chez les pompiers volontaires. Par conséquent cette démarche intéresse tous les agents et les agentes de la mairie.

Monsieur SALLÉ signale enfin que ce label employeur a reçu à l'unanimité le vote favorable de la commission « Services à la population ».

Monsieur le Maire souligne l'engagement historique de Monsieur SALLÉ au sein du SDIS, qui est l'administration des pompiers des Yvelines, et rappelle qu'a eu lieu la semaine précédente le concert annuel à Saint-Germain de la Musique des pompiers, qui avait d'ailleurs œuvré pour les manifestations du 13 juillet dernier. Le théâtre Alexandre Dumas était plein et le produit de cette manifestation reviendra aux Œuvres des pupilles.

En l'absence de question sur ces deux délibérations, il les soumet au vote successivement. Elles sont approuvées à l'unanimité.

N° DE DOSSIER : 22 F 11 – REGLEMENT INTERIEUR DE LA VILLE

Madame NICOLAS salue tout d'abord le travail collaboratif réalisé par l'ensemble des services et piloté par la DRH pour mettre à jour ce document, uniformiser et harmoniser l'ensemble des pratiques qui étaient celles de chacun des services. Ce règlement a pour objectif de fixer les règles de fonctionnement, énoncer les règles en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail et rappeler les droits et les obligations des agents. Il est donc destiné à assurer un bon fonctionnement des services, dans l'intérêt de tous. Il s'applique à tous les agents ou collaborateurs de la Ville, quel que soit leur statut. Il concerne l'ensemble des locaux et lieux d'exécution des missions.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'adopter le règlement intérieur de la Ville tel qu'annexé à la présente délibération.

Madame NICOLAS précise que la commission « Ressources » a émis un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur le Maire ajoute que l'ensemble des règlements ont donc été fondus au sein d'un document unique, qui constitue selon lui un document important. Il comporte notamment toutes les règles relatives au télétravail, élément d'attractivité pour embaucher du personnel de qualité.

Monsieur ROUXEL fait état de l'autorisation donnée par la Ville de Nice à ses employés de venir travailler avec leurs chiens, ajoutant que d'autres villes ont rejoint le mouvement, notamment Carrières-sous-Poissy, par exemple. Aussi il demande à Monsieur le Maire si cela peut être envisagé pour les employés de Saint-Germain-en-Laye.

Monsieur le Maire observe qu'il lui arrive à lui-même de venir parfois à son bureau avec son chien, notamment le samedi ou le dimanche. Néanmoins, cette question n'est pas à l'ordre du jour et concerne surtout le directeur général des services. Il faudrait selon lui définir des critères, et il estime que c'est compliqué dans un cadre de travail. Il souligne qu'il y a déjà les chiens policiers, qui sont sur leur cadre de travail. Pour sa part, il indique qu'il n'y est pas très favorable pour des questions d'hygiène, et que cela dépend de quels animaux il s'agit. Cela risque de créer des difficultés.

En tout état de cause, cela témoigne de l'importance que cette question prend dans l'univers quotidien, qu'il s'agisse du domaine privé ou du travail. Même la région Île-de-France vient de créer un label sur la question. Il assure que la Ville est en train de travailler sur ces questions, en particulier avec quelques associations qui ont attiré son attention sur le sujet.

Madame BRELURUS confirme qu'un travail est en cours avec l'association Gamelle sans frontière, qui s'occupe des chiens « libres ». Cette association agit actuellement en matière de stérilisation, d'identification des chats. La question qui se pose actuellement à Saint-Germain-en-Laye, c'est de trouver un chalet pour chats, pour lesquels il n'y a pas de solution actuellement, alors qu'il n'y a pas de problème pour les chiens.

Monsieur le Maire ajoute en dernier lieu que pour une personne en situation de handicap, évidemment, il n'y a pas de sujet.

Il soumet au vote cette délibération. Elle est approuvée à l'unanimité.

N° DE DOSSIER : 22 F 12 – RAPPORT SUR L'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES AU SEIN DE LA COLLECTIVITE 2022

Madame PEUGNET rappelle que chaque année, préalablement au débat sur le projet de budget de l'année suivante, il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes pour l'année en cours. Ce rapport fait état de la politique de ressources humaines de la commune en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, et présente également les politiques menées par la Ville sur son territoire en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Elle rappelle également que Madame NICOLAS et Madame BRELURUS contribuent avec elle à animer et impulser ces politiques. En leur nom, elle remercie Monsieur ESTIENNE de son engagement constant avec ses services pour prendre en compte cette dimension dans les projets, les programmes, les actions tout au long de l'année, et pour la qualité de ce rapport.

S'agissant des moments forts qui ont eu lieu en 2022, elle indique qu'une nouvelle instance a été créée, qui est un observatoire de l'égalité femmes-hommes, et que par ailleurs la signature de la charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale a été engagée. Elle sera officiellement signée le 26 novembre en présence des membres de l'observatoire au musée Maurice Denis, qui accueille actuellement une très belle exposition intitulée « Femmes ».

De nouvelles actions de prévention ont également été menées, parmi lesquelles la venue du bus « santé femmes » le 11 octobre dernier en centre-ville et au Bel Air, qui a permis de recevoir 50 femmes. Les hommes ont également profité d'une action de prévention contre le cancer de la prostate le 14 septembre dernier, et la Ville a participé activement à Octobre Rose pour sensibiliser à la prévention du cancer du sein. Des actions de sensibilisation et de formation ont également été menées par la Ville et ses partenaires tout au long de l'année.

Par ailleurs, courant décembre se tiendra la première édition du Prix des Pluriels, qui mettra à l'honneur une femme inspirante sur une proposition de la déléguée départementale aux droits des femmes.

Madame PEUGNET souligne que ce sujet de l'égalité femmes-hommes est très transversal et concerne toutes les délégations, éducation, solidarité, sport, culture, qui sont toutes sensibilisées et les élus impliqués. Il est donc demandé au Conseil Municipal de prendre acte de la présentation de ce rapport.

Monsieur le Maire précise qu'il y a également la question de la féminisation de l'espace public, qui est un sujet important aussi, c'est-à-dire le nom des rues, la désignation des espaces publics et qu'à ce titre le Conseil Municipal aura à se prononcer dans les prochains mois sur toutes les nouvelles dénominations du quartier de l'hôpital. Il fait part de son souhait que ce sujet soit traité lors d'une commission réunie, en réunion de travail avec tous les élus, s'agissant d'un sujet qui concerne tous les élus et qui n'est pas l'apanage du groupe majoritaire ou des autres. Les noms ou les idées qui pourraient être proposés feront partie de ce qui sera débattu, en ayant à l'esprit cette notion de féminisation de l'espace public, en lien avec l'histoire, aussi, de l'hôpital, et l'histoire de la ville.

Il revient également sur la signature prochaine de la charte qui aura lieu au musée Maurice Denis, avec cette très belle exposition que le Conseil Départemental y organise.

Monsieur ROUXEL indique que Monsieur BENTZ et lui-même ne se félicitent pas de la nécessité de faire un rapport sur l'égalité entre les hommes et les femmes – ou les femmes et les hommes. Tous deux

pères de deux filles, ils ont du mal à concevoir ce type d'écrit pour définir les rapports humains. Il souligne que lorsque, dans sa propre vie professionnelle, il a eu à engager, gérer et rémunérer des personnes, seules comptaient les compétences et à aucun moment l'idée ne lui serait venue de sous-payer une personne eu égard à son sexe. Il suppose qu'il en est de même pour Monsieur le Maire, et cela sans rapport produit et rédigé.

Il fait part du questionnement qui a été le sien à la lecture de ce rapport, relevant, page 10 : « Il est également demandé aux agentes, agents qui encadrent les enfants de ne pas donner de surnom, notamment genré, aux enfants », et il demande ce qu'est un surnom genré.

Monsieur le Maire répond à cette dernière question en donnant l'exemple du surnom « Pépette ». S'agissant de la présentation même du rapport, il précise que c'est la loi qu'il impose, mais qu'il n'est pas inutile, selon lui, de rappeler un certain nombre de choses, même si l'on peut considérer qu'il s'agit d'évidences. Il rappelle la mobilisation, la semaine précédente, contre le harcèlement scolaire, qui peut aussi paraître une évidence, et considère que cela fait du bien, parfois de le rappeler, et d'écrire un certain nombre de choses, y compris des évidences, parce que cela engage encore davantage la Ville sur ses politiques en la matière, même si – et il remercie Monsieur ROUXEL pour son témoignage – il est certain que pour toutes les personnes présentes, tout cela est une évidence.

Madame CASTIGLIEGO remercie tout d'abord les membres du Conseil Municipal de l'avoir désignée comme membre de l'observatoire de l'égalité femmes-hommes et d'être invitée à la signature de la charte européenne, où elle sera bien évidemment présente. Elle fait cependant part de sa surprise de lire que l'observatoire s'est déjà réuni, car elle avait cru comprendre qu'il n'y avait pas eu encore de réunion. Il s'agit juste d'une observation et ce qu'elle a lu est très bien, un travail a réellement été fait, mais ce qui l'intéresse beaucoup est le travail qu'il y a encore à faire.

Elle rappelle que la journée du lendemain est très importante pour l'égalité femmes-hommes, parce que c'est la journée internationale de lutte pour l'élimination de la violence faite aux femmes, qui est aussi un sujet très important, comme c'est bien indiqué dans le texte du rapport. Pour donner quelques chiffres, elle signale qu'à ce jour, alors que le mois de novembre n'est pas encore terminé, le nombre de féminicides se monte à 109 en France, chiffre supérieur à celui de l'année complète en 2021. Elle considère que c'est vraiment préoccupant, d'autant plus que normalement, un féminicide est l'aboutissement de toutes sortes de violences qui se produisent avant. C'est pour cette raison que selon elle, l'observatoire devrait faire bien attention à travailler surtout dans la prévention, la formation et la sensibilisation de toute la population pour prévenir tout acte de violence, qu'il soit physique ou psychologique. Elle estime important de montrer que les femmes victimes de violences ne sont pas seules et qu'il y a des endroits vers lesquels elles peuvent se tourner pour demander de l'aide. C'est à ses yeux un sujet indispensable sur lequel il faut agir avec toute la population, car la violence concerne des personnes de tous les milieux sociaux, tous les âges et toutes les idéologies politiques. C'est donc un sujet transversal sur lequel toutes et tous doivent vraiment travailler ensemble.

Madame PEUGNET indique que l'observatoire s'est réuni une seule fois depuis sa création et, il lui semble, avant l'arrivée de Madame CASTIGLIEGO dans le Conseil Municipal.

Madame CASTIGLIEGO précise qu'elle est arrivée le 31 mars au Conseil Municipal, au moment même où a été votée la création de l'observatoire.

Monsieur le Maire suggère que Madame CASTIGLIEGO et Madame PEUGNET fassent le point ensemble avec les élus en charge de ce sujet en dehors de cette séance.

Madame CASTIGLIEGO assure que l'important n'est pas cela, mais le travail qu'il s'agit de faire ensemble dans le futur.

Monsieur BATTISTELLI souhaite informer les membres du Conseil Municipal, et en particulier Madame CASTIGLIEGO, qu'il est prévu le lendemain, pour cette journée internationale de lutte contre

les violences faites aux femmes, de présenter au théâtre Alexandre Dumas un spectacle intitulé *Coupable*, qui porte sur ce thème. À cette occasion, une action de sensibilisation sera menée, en liaison avec des associations saint-germanoises.

Madame CASTIGLIEGO assure qu'elle sera présente, et remercie pour l'invitation qu'elle a reçue.

Monsieur ROUXEL souhaite rajouter au chiffre des féminicides, qui sont horribles, un chiffre selon lui encore plus parlant, qui est qu'une femme sur 10 rencontre régulièrement une violence, qu'elle soit physique ou psychologique.

Monsieur le Maire rappelle que la question des violences faites aux femmes est un élément du rapport qui fait partie de l'ensemble de la démarche sur l'égalité entre les femmes et les hommes, et il souligne, s'agissant de cette démarche, que le commissariat de police de Saint-Germain-en-Laye, qui est un bâtiment municipal que la Ville a partiellement rénové, comporte des aménagements de zones spécifiques avec de la confidentialité, notamment pour le recueil des plaintes des femmes victimes de violences. Il a en effet été observé que parfois, du fait de l'absence de confidentialité lors du recueil de plaintes, il pouvait y avoir une forme de retenue de certaines personnes à aller porter plainte sur ces questions. Un très gros travail a été fait par les fonctionnaires de police municipaux et nationaux en matière de techniques et de formation sur ce sujet, et il y a lui semble-t-il chez Women Safe une commandante de police, au ministère de l'Intérieur, qui est très en pointe sur ces questions.

Il propose de prendre acte de la présentation de ce rapport.

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes préalablement aux débats sur le projet de budget de l'exercice 2023.

N° DE DOSSIER : 22 F 13 – RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE – EXERCICE 2023

Monsieur SOLIGNAC rappelle que la présentation du rapport d'orientation budgétaire précède chaque année la présentation du budget, qui aura lieu cette année lors du dernier Conseil Municipal, le 15 décembre prochain. Il rappelle également que cette présentation est accompagnée d'un fascicule dans lequel sont détaillés les orientations, et surtout le contexte.

Il souligne la brutalité du changement de contexte national en 2022, avec la flambée de l'inflation, l'endettement national important, la poursuite des réformes fiscales, la CVAE, qui est reportée d'un an, et les valeurs locatives, réforme qui va intervenir prochainement, sachant que la mise en application est prévue pour 2028.

Dans ce contexte intervient aussi la promesse de stabilité globale des dotations de l'État, néanmoins relativement loin de l'inflation, la réforme des indicateurs, détail un peu technique mais qui a des conséquences en termes d'attribution, avec notamment la révision du potentiel fiscal ou du potentiel financier, le soutien massif de l'État en faveur de l'investissement – en particulier pour ceux qui y auront droit, puisqu'a été défini un « contrat de confiance » dont le mécanisme est assez complexe, et il n'est pas forcément évident que Saint-Germain-en-Laye soit concerné par tous ces dispositifs – et enfin la responsabilité des gestionnaires publics, mise en place en remplacement de la seule responsabilité du comptable, qui concerne plusieurs personnes au sein de la municipalité, dont Monsieur le Maire.

Le contexte régional, en Île-de-France, c'est le nouveau contrat d'aménagement régional, qui permettra à la Ville de faire des demandes substantielles de subventions en 2023. En ce qui concerne le Département, la première des choses est le CYT, Contrat Yvelines Territoires, qui va apporter 4 millions d'euros pour le nouveau CRD. Le ROY, Rayonnement Olympique des Yvelines est un autre dispositif du Département qui souhaite aider les communes qui seront ciblées Jeux olympiques 2024, et Saint-Germain-en-Laye en fait partie. La ville a donc bon espoir d'obtenir environ 1,1 million d'euros pour la

rénovation du stade et sa mise au niveau pour pouvoir accueillir les JO. S'agissant de la communauté d'agglomération, l'événement le plus attendu est la déchetterie intercommunale.

Le contexte communal est bien connu, avec comme principaux objectifs les États généraux de la forêt, les JO, le programme d'investissements, les priorités qui seront données en 2023 sur la sécurité, le zéro carbone à l'horizon 2050, l'attractivité, la mobilité, le stationnement et, en dernier lieu, l'autofinancement suffisant.

Monsieur SOLIGNAC propose également un bref rappel sur 2022 concernant le Grand Bassin. En effet il y a eu une petite « erreur » au niveau des chiffres dans l'un des derniers articles du Courrier des Yvelines, qui avait oublié la part régionale en termes de subventions. Le coût de ce bassin est en effet non négligeable et la participation de la Ville est d'un ordre de grandeur d'environ 1,9 million d'euros, sachant qu'il peut y avoir encore des modifications, mais qui seront plutôt à la baisse puisqu'elles seront dues à d'éventuelles augmentations des fonds privés.

La cartographie de la Ville permet de donner quelques points de repère et quelques chiffres clés – Monsieur SOLIGNAC souligne que lors du débat d'orientation budgétaire, très peu de chiffres sont donnés en termes de coûts ou de dépenses – notamment en termes de population, de revenu moyen, avec un écart assez important entre celui de Saint-Germain-en-Laye et la moyenne nationale. Les impôts locaux par habitant, qu'il s'agisse des taux ou des montants moyens versés à ce titre, présentent également un écart important entre ceux versés à Saint-Germain-en-Laye, tels qu'ils sont prévus pour 2023 (425 euros), et la moyenne de la strate (669 euros), sachant que pour la moyenne de la strate, ce ne sont pas les chiffres de 2023 qui sont présentés mais ceux de 2021. Il faudrait donc rajouter pour la strate l'inflation sur deux ans, ce qui pourrait porter sa moyenne aux alentours de 680 euros.

Un dernier chiffre concerne les taux de logements sociaux, qui sont de 22,9 % à Saint-Germain-en-Laye, sachant que la moyenne des Yvelines est à 22,1 %, et que celle de la communauté d'agglomération – qui inclut le Vésinet mais aussi Bezons et Sartrouville – est de 19,9 %. Par conséquent, Monsieur SOLIGNAC estime que la Ville n'a pas à rougir du taux de logements sociaux qui est le sien.

En termes de dépenses de fonctionnement et des variations qui seront constatées en 2023, le taux de fiscalité sera maintenu, ainsi que la majorité municipale s'y était engagée, pour la 12^e année consécutive. Parmi les mesures importantes, la mesure de gratuité d'une demi-heure pour le stationnement en hyper-centre sera maintenue.

En ce qui concerne les recettes, l'attribution de compensation versée par la communauté d'agglomération est également maintenue à son niveau. La dotation globale de fonctionnement connaîtra une légère hausse. Les droits de mutation sont prévus en hausse, ce qui témoigne d'un certain optimisme. Autre recette importante pour 2023, une deuxième avance est prévue sur le boni de la Lisière Pereire, lui-même à hauteur d'un million d'euros comme c'était le cas en 2022. Par conséquent, les recettes s'accroîtront globalement d'environ 3 % en 2023.

Entrant un peu plus dans le détail, Monsieur SOLIGNAC indique que la DGF devrait s'établir à 5,2 millions d'euros. Le calcul a été fait en se basant sur ce qui a été notifié en 2022, avec un ajustement correspondant à une variation de population. Il rappelle que la DGF est prévue en augmentation nationale, au niveau de l'État, à hauteur de 1,7 %, mais qu'elle comporte quelques critères prioritaires qui ne concernent pas Saint-Germain-en-Laye, ce qui laisse supposer que la Ville connaîtra plutôt une augmentation zéro que de 1,7 %. En tout état de cause, un accroissement de la DGF de 1,7 % est très loin de compenser l'inflation. Monsieur SOLIGNAC rappelle à ce propos ce qu'en a dit la veille le président de l'AMF : « la DGF n'est pas un don, mais un dû ». En effet, la DGF n'est pas une subvention de l'État, elle est intervenue en cours des années en fonction des transferts aux communes de charges qui étaient auparavant de la compétence de l'État, et donc les moyens dont disposait l'État pour assurer ces missions étaient également transférés.

La hausse prévue pour les droits de mutation est liée aux résultats pour 2021 et à la prévision de résultat pour 2022, qui incitent à prévoir également une hausse sur le budget 2023, tout en restant prudent. L'augmentation prévue représente environ 77 % de l'objectif atteint en 2021, ou à peu près 80 % de l'objectif 2022, ce qui permet de ne pas prendre de risques en termes de prévisions.

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, elles sont pour une grande part en accroissement. La première est évidemment la masse salariale, avec la revalorisation du point d'indice essentiellement. Les fluides sont prévus en très forte augmentation. Monsieur SOLIGNAC indique que si l'on compare 2023 à 2022, c'est à peu près 2 millions d'euros de plus qu'il faudra consacrer à ces deux postes dans le budget 2023. Il n'est pas impossible, par ailleurs, en fonction de ce que sera la météo de l'hiver, qu'il soit nécessaire en cours d'année de revoir les prévisions budgétaires concernant ces fluides.

Pour les subventions aux associations, il est proposé un maintien. Les charges financières sont en baisse puisque la dette, bien que très faible, est en diminution. Du fait de l'inflation, la réactualisation et la révision des contrats est en forte hausse, de l'ordre de 7 % sur tous les contrats. Il y a aussi des dépenses pour lesquelles la Ville souhaite faire un certain effort, il s'agit des renforts de la sécurité, le développement durable, l'attractivité et la mobilité. Globalement, la prévision pour les dépenses serait de + 4,7 % – contre, donc, + 3 % pour les recettes.

Les orientations d'investissement sont détaillées dans le fascicule qu'ont reçu les membres du Conseil Municipal. La plus grosse des dépenses pour l'année 2023 concerne la fin de l'opération Bonenfant, avec presque 5 millions d'euros qui seront consacrés à l'achèvement de cette cité scolaire. Le montant total de cette opération aura atteint 17 millions d'euros, mais 8 millions d'euros auront été obtenus en subventions ou par le biais du FCTVA. Il reste un financement de l'agence de l'eau, qui pourrait atteindre 100 000 euros, mais qui n'est pas encore confirmé.

L'opération concernant le musée Debussy va démarrer en 2023, avec une dépense prévue de 1,6 million d'euros pour un coût global total de 2,6 millions. Les subventions déjà obtenues ainsi que le FCTVA représentent 1,2 million. Des subventions potentielles sont encore à l'étude, notamment au niveau de la DRAC et du Département.

Pour l'opération Cœur des sources, une tranche de l'ordre de 1 million d'euros est prévue en 2023, avec des subventions déjà obtenues à hauteur de 5,2 millions d'euros. Le coût total de cette opération sera mieux connu au cours des mois à venir, avec des subventions encore attendues mais non confirmées pour l'instant de l'État, de la DRAC et de la CAF.

Sur le stade Georges Lefèvre, pour l'année 2023, les dépenses prévues sont quasiment de 3 millions d'euros. Les subventions concernant cette opération sont en cours de sollicitation. Sur l'année 2023, il y a quand même les logements provisoires pour les travaux sur les vestiaires.

La requalification de l'hyper-centre concerne différentes rues pour un montant prévu en 2023 de 3,7 millions d'euros, avec des subventions déjà obtenues de la part du Département et de l'Europe, et d'autres sont encore en cours de sollicitation.

S'agissant de la transition écologique aucun montant n'est précisé pour le moment mais quelques exemples sont proposés de ce qui est fait dans ce domaine au cœur des trois éco-quartiers mais aussi dans le reste de la ville, comme le passage aux leds pour le petit éclairage, le télétravail, l'acquisition de véhicules, la réalisation d'îlots de fraîcheur, etc. Ce programme s'étalera sur plusieurs années.

Des études sont prévues sur l'église Sainte Croix comme sur le cimetière afin de pouvoir démarrer les travaux en 2024, avec d'ailleurs des débuts de travaux prévus dès 2023 sur le cimetière.

Au total, les dépenses d'investissement de la Ville seront de l'ordre de 22 millions d'euros en 2023, en léger retrait par rapport aux années précédentes, mais avec néanmoins un montant par habitant de 462 euros, à comparer à la moyenne de la strate, de 341 euros par habitant, qui devrait également baisser en 2023.

Il faut également prendre en compte les budgets annexes, notamment celui du quartier de l'hôpital avec là aussi des investissements non négligeables, ce qui amènera à un montant total de 28 millions d'euros, très peu inférieur à celui de 2022, qui était de 29 millions d'euros.

L'encours de la dette par habitant était en moyenne pour la France de 999 euros en 2021. À Saint-Germain-en-Laye, elle est à 51 euros par habitant, et de 183 euros par habitant en ajoutant la dette des budgets annexes, y compris celui de la plaine de la Garenne.

Le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties, à 21 %, est à Saint-Germain-en-Laye également le taux le plus bas des Yvelines dans la strate concernée. À Achères, pour exemple, le taux d'imposition en matière de taxe foncière va passer à 42 %.

Enfin, la présentation par politique municipale permet de montrer le poids relatif de chaque mission. Les projets structurants d'aménagement représentent une très grosse partie. Ils sont suivis de peu par l'enfance et l'éducation. Les missions sont présentées ici dans leur globalité, tant en dépenses qu'en recettes, mais chacune sera détaillée lors de la présentation budgétaire.

Monsieur SOLIGNAC indique qu'il a terminé la présentation Ville et poursuit par quelques mots sur les budgets annexes.

Celui de l'aménagement de la Lisière Pereire va s'établir à 1,2 million d'euros, environ 200 000 euros pour la fin des travaux et 1 million d'euros pour le versement du boni au profit de la Ville. Le budget de l'hôpital va être augmenté des différents achats auprès de l'EPFIF et des cessions à l'opérateur, sachant que dans la présentation les montants de ces achats et ventes sont retirés pour ne pas aboutir à des chiffres démesurément grossis.

Le petit budget annexe des locaux commerciaux présente un équilibre des dépenses et des recettes, constituées des loyers.

Pour le budget annexe de la Fête des Loges, la subvention d'équilibre de la Ville sera en forte hausse en 2023.

Le budget annexe de la reconquête écologique de la plaine de Garenne sera encore modeste en 2023, année qui sera consacrée essentiellement à l'analyse des réponses aux différents appels d'offres.

Enfin, les budgets annexes sous convention de délégation sont à peu près reconduits, tant sur l'assainissement que sur l'eau potable.

Évoquant en conclusion le Congrès de l'Association des maires de France, Monsieur SOLIGNAC indique qu'il ne peut que partager les réflexions de son président et de son premier vice-président, qui, tous deux, constatent une inflation historique, le dégel du point d'indice, la hausse des taux d'intérêt et, de manière générale, l'accroissement des charges qui pèsent sur les collectivités. Dans ce contexte, les dépenses de fonctionnement se poursuivent, et cette poursuite est actuellement prévue jusqu'en 2025, générant un retour de « l'effet ciseaux » des recettes et dépenses sur les budgets locaux. Les maires se retrouvent « dans le brouillard », selon les propos du maire de Cannes, président de l'AMF. Monsieur SOLIGNAC cite également les propos de son vice-président Philippe LAURENT, pour qui « s'il nous appartient de regarder quelles économies nous pouvons faire, il n'y a pas aujourd'hui une commune qui puisse compenser l'inflation par des seules économies ». En conséquence, la seule possibilité sera de réduire les marges d'autofinancement qui, heureusement, restent suffisantes et satisfaisantes à Saint-Germain-en-Laye.

Monsieur le Maire remercie Monsieur SOLIGNAC de sa présentation et confirme que les crises se succèdent les unes après les autres. La Ville essaye de bâtir des trajectoires budgétaires en fonction des contraintes qui sont de plus en plus nombreuses. Le socle de gestion dont bénéficie Saint-Germain-en-Laye permet de voir venir les choses avec davantage de sang-froid que d'autres collectivités qui ne sont malheureusement pas dans la même situation.

Il assure que la situation est analysée avec pragmatisme et réalisme, et que les discussions budgétaires ont parfois fait des malheureux en raison de la nécessité d'effectuer des choix et des arbitrages, dans un



contexte compliqué. Un certain nombre d'investissements ont dû être remis en cause en 2023 en raison de la diminution de l'autofinancement, et donc de la capacité de financement des investissements. Il est donc nécessaire de revisiter les perspectives ou les projections d'investissement futur à la lumière des marges de manœuvre existantes, sachant que les éléments de compensation ne sont pas garantis ou assurés à 100 %, notamment en ce qui concerne le point d'indice. Même l'accroissement des bases, s'il a été significatif, doit être mis en regard avec le taux d'inflation, probablement sous-évalué par rapport à l'inflation réelle.

Monsieur le Maire rappelle que la discussion qu'il va maintenant ouvrir porte sur l'orientation budgétaire et que le Conseil Municipal se retrouvera vers la mi-décembre pour discuter du budget 2023.

Monsieur GREVET ouvre ce débat en rappelant son attachement aux problématiques liées à la gestion des finances de la commune, et assure qu'il va, avec beaucoup de pragmatisme, relier les wagons des différentes interventions qu'il a pu faire les années passées sur ces questions, et encore récemment à l'occasion d'une question orale sur laquelle il reviendra. Il souhaite attirer l'attention de l'ensemble des membres du Conseil Municipal sur la situation actuelle.

Il observe d'abord que les aléas d'hier sont devenus résolument les contraintes d'aujourd'hui et très probablement les difficultés de demain, comme cela a été exposé avec grande transparence et objectivité dans ce rapport, ce qu'il salue. Il souligne que la majorité municipale aura à prendre des décisions lors du prochain Conseil Municipal, ce qui sera plus difficile pour elle que pour la minorité.

Il convient en premier lieu qu'opposer fonctionnement et investissement fait partie de la logique au niveau local, puisqu'il ne voit pas dans les différents items qui ont été présentés les inflexions nécessaires, utiles ou indispensables pour pouvoir envisager sereinement l'avenir, même si la situation de Saint-Germain-en-Laye est bien meilleure que celle de nombre de communes voisines. Pour autant, il rappelle que comparaison n'est pas raison et que l'on ne peut pas se satisfaire d'une difficulté du voisin pour se cacher des péripéties qui pourraient venir se concrétiser.

S'agissant du rythme des investissements, il convient que sans doute des choix ont été faits mais il constate que notamment le projet Cœur des sources va poser de réelles difficultés, puisque des montants ont été indiqués – on le voit notamment sur le quartier de l'hôpital, où l'on parle de 30 millions, et ce serait évidemment une opération bénéficiaire pour la Ville, comme l'a été la Lisière Pereire. Mais là, il s'agit d'un autre projet qui, selon lui, va sans doute être aussi important, voire deux fois plus important pour les finances de la Ville, mais sans aucun bénéfice. Il faudra donc sans doute mesurer ce qu'il en est de ce projet en particulier. Il y en a d'autres en effets qui sont engagés et qu'il faut pouvoir mener à bien, sachant que pour des projets de travaux, l'inflation est plus que prégnante. Elle est désormais structurante et conduit à une très grande prudence. On a vu par le passé, notamment avec le Grand Bassin, le dérapage qui a eu lieu, mais ce dérapage était prévisible, il fait partie de tous les projets même si on peut le regretter. Mais on ne peut pas ne pas savoir que dans le contexte actuel, des projets de l'envergure de celui du Cœur des sources, à commencer par la reconfiguration du groupe scolaire et/ou la transformation du Cosec, vont mener la Ville vers quelque chose qu'elle ne maîtrisera pas du tout.

En second lieu, Monsieur GREVET ne voit aucune inflexion en matière d'inflation des emplois communaux. La collectivité est désormais une très grosse administration locale et n'a pas encore de parfaite visibilité sur la projection. L'évolution du point d'indice a été soulignée, et il faut avoir conscience que l'on n'embauche pas un fonctionnaire pour un ou deux ans mais pour toute sa carrière professionnelle la plupart du temps. Ce sont donc des coûts qu'il faut pouvoir projeter dans un délai relativement long.

Enfin, Monsieur GREVET évoque la dépendance désormais structurante par rapport aux subventions. C'est positif selon lui, puisque cela fait supporter à d'autres contribuables que les Saint-Germainois un certain nombre de financements de projets qui vont leur bénéficier, ce qu'il salue, même si c'est au détriment d'autres contribuables, puisque le souci des élus de Saint-Germain-en-Laye est seulement de bien gérer leur collectivité.

Par ailleurs, Monsieur GREVET revient sur deux points qui ont été soulignés, un très faible endettement et une fiscalité basse. Il relativise ce dernier point en observant que la fiscalité locale augmente finalement puisque l'évolution des bases sera d'à peu près 4 % cette année, d'où mécaniquement une facture fiscale plus importante. Sans souhaiter nourrir aucune polémique, il considère qu'il y a un vrai sujet sur le rythme des investissements initiés depuis 2020 et qui sont conduits avec une ambition qui est sans commune mesure avec une quelconque période passée de la Ville. On peut néanmoins s'accorder une facilité qui consiste à affirmer que l'on peut changer d'avis sans remettre en cause ses principes, et Monsieur GREVET considère que pour l'avenir des finances de la ville, il y a quelques priorités qui doivent être emmenées un peu plus loin sur le calendrier.

Monsieur le Maire, s'agissant des ressources humaines, observe que les agents communaux représentent à peu près 811 ETP et que, par rapport aux communes de même population, Saint-Germain-en-Laye est largement sous-dotée. La Ville a fait des choix politiques, elle a des délégations de service public, versus des occupations en régie et elle a par conséquent beaucoup moins de personnel que d'autres communes. Cela peut certes être un sujet, et il a fallu, depuis quelques années, embaucher de 20 à 25 agents, dont une dizaine à la police municipale. Par conséquent, Monsieur le Maire estime que Saint-Germain-en-Laye est exemplaire en la matière.

Par ailleurs, sur le sujet du Cœur des sources, Monsieur le Maire affirme qu'il assume complètement l'ambition qui est celle de la majorité municipale. Il ne peut dire combien de temps va prendre cette opération, cela dépendra du pragmatisme avec lequel elle sera mise en œuvre et des conditions dans lesquelles se fera la passation des marchés publics, qui interviendra à la fin du deuxième trimestre 2023. Il souligne que la marque de fabrique, en matière budgétaire et en matière de gestion, de l'équipe municipale, comme de toutes les listes « Union pour Saint-Germain », a toujours été le principe de réalité. Le pragmatisme et le réalisme par rapport aux conditions. Par conséquent, la Ville ne s'engagera pas dans un projet dont les conditions de mise en œuvre mettraient la commune à mal ou en péril. La majorité municipale attendra donc, « sagement », de voir si dans six mois le contexte c'est décrié ou non et quelles sont les conditions d'attribution de ces marchés sur le canevas budgétaire qui a été défini. Il souhaite rappeler néanmoins que le projet Cœur des sources n'est pas un caprice de l'équipe municipale. C'est un projet, que l'on peut certes qualifier comme Monsieur GREVET d'ambitieux, de rééquilibrage des offres de services entre les « quartiers sud » et les « quartiers nord », même si Monsieur le Maire n'aime pas trop ces termes, de rééquilibrage d'équipements publics sur le quartier Saint Léger et le quartier du Bel Air qui, selon lui, en a bien besoin, notamment en matière d'équipements culturels. L'école des Sources a besoin d'être refaite et souffre énormément, avec un bâtiment énergivore, qui n'est plus adapté et qui est une monstruosité architecturale également, avec des enseignants qui, courageusement, « colmatent » les difficultés depuis longtemps. Monsieur le Maire assure que l'on ne referait plus aujourd'hui ce type de construction.

Ce projet porte également une idée qui a été chère à beaucoup de groupes municipaux, celle d'avoir une salle de spectacle certes modeste, mais de 200 places, adossée au conservatoire mais qui peut également être utilisée par l'ensemble des habitants ou des acteurs du quartier. Ce projet porte donc un groupe scolaire, une salle de spectacle, un gymnase, un conservatoire pour rééquilibrer l'offre culturelle entre le nord et le sud de la ville, de la voirie publique et un parc public. Ce sont donc six équipements, et en observant le temps que met le projet du quartier de l'hôpital à sortir de terre, on peut imaginer le temps que prendra ce quartier pour sortir de terre aussi. C'est de l'ordre de huit, neuf ans peut-être de projets, donc bien au-delà de ce simple mandat et en tout cas dans des seuils d'acceptabilité bien maîtrisés pour la commune, sous réserve évidemment du caractère fructueux ou non des marchés publics qui seront passés. C'est donc un choix qu'a fait la commune de concentrer une grande partie de ses investissements sur ce projet, qui est un projet de rééquilibrage essentiel pour la ville. De même que le projet de l'hôpital s'adosse sur la rénovation du parc des Résidences Yvelines Essonne, rue du Docteur Larget, le projet Cœur des sources est adossé au renouvellement du parc social Caraman, avec 1001 Vies Habitat, et également les Résidences Yvelines Essonne. Une fois que ce projet aura été mené à terme, c'est la requalification du quartier Saint Léger avec la rue Saint-Léger qui sera achevée avec, ensuite, la jonction qui sera faite, grâce à cette nouvelle voirie, sur le quartier du Bel Air, ce qui n'existait pas puisque ce

sont deux quartiers qui, aujourd'hui, ne se parlent quasiment pas, d'une part parce que c'est historique et d'autre part parce que les voiries ne le permettaient pas.

Monsieur le Maire précise également que le Grand Bassin est sous maîtrise d'ouvrage du ministère de la Culture, de l'État et non de la Ville, qui fait les chèques, comme la Région et le Département, comme les entreprises ou les particuliers qui ont participé. Par conséquent, s'il y a eu des dérives, ou plutôt des contraintes techniques, elles sont du fait de l'OPIC, qui est l'organisme du ministère de la Culture qui est responsable des travaux, et non pas d'une maîtrise d'ouvrage qui serait assumée par la Ville.

S'agissant de la capacité à changer d'avis sans se remettre en cause, Monsieur le Maire assure que pour sa part, il se remet en cause tous les jours en ce qui concerne la gestion communale. Les trois dernières années, que ce soit la sortie de crise Covid ou la crise actuelle, obligent de toute manière tous les élus à se remettre en question tous les jours, à remettre tous les jours en question un projet, à le discuter, à le redresser, à chercher des solutions imaginatives, plus économiques. Tout en même temps surviennent des contraintes ou des prescriptions de plus en plus fortes, et paradoxalement cette demande permanente de faire beaucoup plus, d'être plus écologique. Par exemple, il est demandé aux communes d'avoir une flotte de véhicules plus « verte », mais le véhicule électrique coûte 15 à 20 % de plus à l'achat que le véhicule diesel aujourd'hui pour une collectivité, et il n'y a pas un mécanisme d'incitation pour permettre aux collectivités d'aller dans cette direction. Saint-Germain-en-Laye le fait, pas forcément autant qu'elle le voudrait, mais il y a donc un système très prescriptible avec en même temps des contraintes de gestion qui sont réelles. Il faut donc toujours arbitrer et faire au mieux. De même, un certain nombre de projets de voirie qui auraient pu être menés à bien ont été remis en question, recalibrés, la voirie étant toujours un peu une variable d'ajustement, parce que c'est un peu plus facile à engager et il est un peu plus possible de tailler dans les crédits, grâce au fait aussi que la voirie est dans l'ensemble d'excellente qualité à Saint-Germain-en-Laye.

Monsieur le Maire considère en tout cas que la majorité municipale est parvenue à avoir des orientations budgétaires qui sont peut-être plus claires qu'elles ne le sont dans d'autres collectivités, ce qui ne la rend pas plus forte ni meilleure que les autres mais lui donne peut-être plus de visibilité à travers le brouillard dans lequel elles se trouvent toutes.

Monsieur SOLIGNAC souhaite ajouter un chiffre pour l'information du Conseil Municipal, relatif aux dépenses de personnel. La commune se situe un peu en dessous du montant moyen de dépenses des villes de même strate, à hauteur de 90 à 95 % de cette moyenne. En part des dépenses de fonctionnement, il y a par contre un gros écart, puisqu'à Saint-Germain-en-Laye les charges de personnel représentent 51 % des dépenses de fonctionnement, alors que la moyenne nationale est de 60 %. Cela ne veut pas forcément dire que la commune dépense plus sur le reste, cela veut dire qu'elle a un excédent un peu supérieur aux autres communes, qui peut être basculé sur l'investissement puisque que cet excédent constitue l'autofinancement. Des économies sont certes réalisées sur le personnel, mais il s'agit d'économies au sens où c'est le « bas de page » qui s'est amélioré. Monsieur SOLIGNAC souligne que c'est la charge de travail, qui est malgré tout, quelle que soit la commune, à peu près la même à taille comparable, qui est réparti sur un nombre inférieur d'agents, ce qui signifie que chacun des agents de la Ville travaille un peu plus. C'est selon lui quelque chose qu'il faut savoir, et c'est pour lui l'occasion de les en remercier.

En l'absence d'autre observation, Monsieur le Maire propose de prendre acte de la tenue du débat et de voter le rapport d'orientation.

Monsieur JEAN-BAPTISTE indique que son groupe s'abstiendra dans l'attente de la traduction en termes budgétaires des orientations qui ont été présentées dans un contexte global national difficile et dans une économie quasiment sous perfusion.

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport d'orientation budgétaire pour l'année 2023 à l'unanimité, Monsieur JEAN-BAPTISTE, Madame RHONE, Madame CASTIGLIEGO, Madame FRABOULET (procuration à Monsieur GREVET), Monsieur GREVET, Monsieur BENTZ (procuration à Monsieur ROUXEL), Monsieur ROUXEL s'abstenant.

N° DE DOSSIER : 22 F 14 – ADHESION AU SERVICE CRCESU EN LIGNE

Madame NICOLAS indique qu'il s'agit d'une adhésion au CESU, mais de façon dématérialisée. L'idée est que les familles puissent payer l'ensemble des prestations en ayant accès au CESU électronique, ce qui n'est pas possible aujourd'hui. Pour cela, il faut que la Ville achète le pack, proposé à 50,40 euros par an, qui permettra de mettre en place ce dispositif visant à faciliter la gestion par les familles qui souhaitent pouvoir en bénéficier.

Elle précise que la commission « Ressources » a émis un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur le Maire soumet au vote cette délibération. Elle est approuvée à l'unanimité.

Il souhaite, avant de passer au dossier suivant, apporter deux précisions pour le compte rendu. La première est que précédemment, sur le SDIS, il s'avère que Monsieur LEVEL et lui-même sont membres du conseil d'administration du SDIS, respectivement titulaire et suppléant. Il propose donc d'acter que tous deux n'ont pas pris part au vote, si le Conseil Municipal en est d'accord.

Par ailleurs, il précise à l'intention de Monsieur GREVET que le nombre des agents municipaux est de 813 ETP et non 811 ETP.

N° DE DOSSIER : 22 F 15 – CONTRAT YVELINES TERRITOIRES SAINT GERMAIN BOUCLES DE SEINE 2019-2024 – SIGNATURE DE LA CONVENTION OPERATIONNELLE POUR LA CONSTRUCTION DU NOUVEAU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL

Monsieur SOLIGNAC rappelle qu'il s'agit d'un contrat entre le Département et la communauté d'agglomération, et les communes de Chatou, Houilles, Saint-Germain-en-Laye et Sartrouville. La signature de ce contrat est désormais effective, et correspond à peu près à 20 millions d'euros. Au titre du CRD, la participation financière dans ce contrat est fixée à 4 millions d'euros, 2 millions en 2024 et 2 millions en 2025.

Il propose donc au Conseil Municipal d'approuver cette subvention.

Monsieur le Maire soumet au vote cette délibération. Elle est approuvée à la majorité, Monsieur BENTZ (procuration à Monsieur ROUXEL), Monsieur ROUXEL votant contre.

Il précise, après s'être étonné du vote négatif de Monsieur ROUXEL, que c'est le Département, à travers la contractualisation, qui apporte cette subvention et non la communauté d'agglomération.

N° DE DOSSIER : 22 F 16a – SOLLICITATION DU FIPHFP POUR LA PRISE EN CHARGE DE MATERIEL AUDITIF POUR DEUX AGENTS

Monsieur SOLIGNAC indique que c'est la première fois qu'est proposé ce type de délibération concernant le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP), qui permet notamment la prise en charge de frais d'achat de prothèses auditives. Deux agents sont concernés et ont demandé une prise en charge qui est possible par l'intermédiaire de ce fonds.



Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à recevoir cette subvention.

Il précise que la commission « Ressources » a émis un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur le Maire soumet au vote cette délibération. Elle est approuvée à l'unanimité.

N° DE DOSSIER : 22 F 16b – CANDIDATURE AUX APPELS A PROJETS 2023 DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES YVELINES

Monsieur SOLIGNAC souligne qu'il s'agit là, par contre, d'une délibération qui revient chaque année. Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à candidater aux appels à projets 2023 de la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines.

Monsieur SOLIGNAC rappelle que les montants des aides de la CAFY peuvent atteindre dans certains cas 80 % des dépenses subventionnables et que la CAF est l'un des principaux organismes aidants dans ce domaine.

Il précise que la commission « Ressources » a émis un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur le Maire soumet au vote cette délibération. Elle est approuvée à l'unanimité.

N° DE DOSSIER : 22 F 16c – FINANCEMENT EUROPÉEN DU RÉSEAU « LOCUS » (Local Cultural Urban Synergies)

Monsieur BATTISTELLI indique qu'il s'agit d'un appel à projets européen intitulé « LOCUS » (Local Cultural Urban Synergies) concernant un échange de bonnes pratiques et d'éléments méthodologiques sur les festivals. Saint-Germain-en-Laye est concerné à travers le festival Saint-Germain en Live, avec une ville italienne et une ville roumaine. Il estime que c'est un élément intéressant pour le festival qui prend une dimension internationale, et c'est donc une occasion de bénéficier d'une subvention globale qui est de l'ordre de 60 000 euros.

Il précise que la commission « Ressources » a émis un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur le Maire soumet au vote cette délibération. Elle est approuvée à l'unanimité.

N° DE DOSSIER : 22 F 16d – APPEL A PROJET ADEME / REGION « CHALEUR ET FROID RENOVELABLES » - SOLLICITATION D'UNE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION ILE DE FRANCE POUR UNE NOUVELLE EXTENSION DU RESEAU DE CHAUFFAGE URBAIN

Avec cette délibération, Monsieur VENUS propose au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la Région Île-de-France pour une extension du réseau de chauffage urbain. Il précise que la même demande est déposée en parallèle auprès de l'ADEME par l'exploitant ENERLAY.

La demande porte sur une extension possible du réseau. En effet, depuis le début de la crise énergétique, il y a beaucoup de nouvelles demandes de raccordement de la part de copropriétés de Saint-Germain-en-Laye. Après analyse avec l'exploitant, il s'avère que les sources actuelles de chaleur permettraient de raccorder d'autres immeubles tout en maintenant un taux d'énergie renouvelable entre 60 et 70 %. La Ville est en train de négocier un avenant, avec pour objectif de le présenter au prochain Conseil Municipal. Il est néanmoins nécessaire de prendre date auprès de l'ADEME et de la Région au mois de novembre sur cet appel à projets, même si ces deux partenaires savent que la délibération concernant l'avenant sera prise postérieurement.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la demande de subvention.

Monsieur VENUS précise que la commission « Ressources » a émis un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur le Maire observe que cela fait partie des dossiers qui occuperont tout le long de l'année 2023, la géothermie, parce qu'il y a aussi des réflexions à ce sujet au niveau de la communauté d'agglomération, l'extension du réseau de chauffage, qui est un peu victime de son succès avec beaucoup de demandes d'immeubles collectifs qui souhaitent se raccorder. Ces demandes sont démultipliées du fait de la crise énergétique, et Monsieur le Maire souligne que Saint-Germain-en-Laye a pris de nombreuses années d'avance avec la mise en œuvre de ce réseau de chaleur et surtout le type d'énergies que la Ville a choisies pour l'alimenter.

Il soumet au vote cette délibération. Elle est approuvée à l'unanimité.

Monsieur VENUS propose de présenter conjointement les deux délibérations suivantes, qui concernent l'assainissement et l'eau potable et sont très semblables.

N° DE DOSSIER : 22 F 17a – TARIFS ASSAINISSEMENT – ANNEE 2023

N° DE DOSSIER : 22 F 17b – PRIX AU M3 (D'EAU POTABLE CONSOMMÉE) DE LA SURTAXE COMMUNALE D'EAU – ANNÉE 2023

Monsieur VENUS rappelle que ce sont des compétences désormais exercées par l'intercommunalité Saint-Germain Boucles de Seine. Il s'agit de délibérer pour suggérer à la communauté d'agglomération de prendre les décisions suivantes :

- sur l'assainissement, laisser inchangées les surtaxes communales d'assainissement, augmenter de 2 % certains tarifs de prestations d'assainissement et indexer le tarif pour les raccordements nouveaux ;
- en ce qui concerne l'eau potable, qui fait l'objet de la seconde délibération, laisser la surtaxe inchangée.

Monsieur VENUS ajoute que ces deux délibérations ont reçu un avis favorable à l'unanimité de la commission « Ressources ».

Monsieur le Maire soumet au vote successivement ces deux délibérations. Elles sont approuvées à l'unanimité.

Avant de présenter les décisions modificatives qui suivent, Monsieur SOLIGNAC précise que la délibération présentée au début de cette séance concernant l'aide à l'Ukraine comportait une partie de décision modificative, qui prend le n°6, dans la mesure où il est nécessaire de passer tout ce qui est subvention sur des lignes très spécifiques. Par conséquent, s'il y a une décision modificative ultérieure, elle portera le numéro 7.

N° DE DOSSIERS : 22 F 18a à d – DÉCISIONS MODIFICATIVES

Monsieur SOLIGNAC indique que la décision modificative n°5 pour la Ville porte essentiellement, en fonctionnement, sur la masse salariale suite à l'augmentation du point d'indice. C'est un montant de 350 000 euros qui est nécessaire. Par ailleurs, elle comporte un complément de subvention d'équilibre à la Fête des Loges à hauteur de 150 000 euros, qui sera abordé à l'occasion du budget annexe de la Fête des Loges.

Les recettes équilibrent parfaitement ces nouvelles dépenses grâce à un accroissement sur le montant des droits de mutation et un solde de subvention de l'ARS pour le centre de vaccination au titre de 2021, qui n'a été notifié qu'en 2022.

En ce qui concerne l'investissement, quelques retards amènent la Ville à réduire d'environ 400 000 euros les crédits ouverts sur différentes études ou travaux qui ne se réaliseront pas. Mais surtout, il est proposé de nouveaux crédits en recettes supplémentaires, essentiellement la cession des serres d'Aigremont, à hauteur de 850 000 euros, la refacturation au budget annexe des études et travaux de délocalisation de toute la structure qui était au 111 rue Léon Desoyer, à hauteur de 1,1 million d'euros, des ajustements sur les recettes qui ont été notifiées au titre du FCTVA, et toute une série de subventions qui ont été notifiées. Monsieur SOLIGNAC rappelle en effet que la Ville ne budgète pas les subventions tant qu'elles ne sont pas notifiées. Dans le cas présent, celles-ci représentent 700 000 euros.

De manière à équilibrer cette décision modificative, il est proposé de réduire à 4 millions d'euros l'emprunt théorique qui était à l'origine d'un montant de 8 millions d'euros.

En ce qui concerne les budgets annexes, sur la Fête des Loges, Monsieur SOLIGNAC indique qu'il s'agit de constater les 150 000 euros de plus versés par la collectivité.

Sur le budget d'assainissement, il s'agit, pour un montant de 900 000 euros, de corriger des rattachements qui avaient été faits en 2021 correspondant à la surtaxe de Suez. Il s'agit d'une réécriture suite au transfert à la communauté d'agglomération et aux changements de principe, qui n'a aucune incidence financière.

Sur le budget de l'eau il s'agit d'un accroissement au titre des rémunérations, pour les mêmes raisons, pour un montant minime de 1 000 euros.

Monsieur SOLIGNAC précise que ces décisions modificatives ont reçu un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur GREVET observe, s'agissant de la Fête des Loges, que cela commence à revenir cher de la pêche aux canards et qu'il faudrait peut-être s'interroger.

Monsieur le Maire assure que l'équipe municipale s'interroge tous les ans et que cela devient un sujet de préoccupation. Il indique que le recouvrement a été très nettement amélioré. Grâce à la directrice financière et avec l'aide de la DDFip, des procédures de recouvrement un peu plus énergiques ont été mises en place, sachant que l'on sort d'un contexte Covid qui a été compliqué pour les forains et que le contexte « insécuritaire » entraîne des prescriptions par le ministère de l'intérieur sur la sécurisation de la Fête.

Cela amène donc la Ville à se poser des questions tous les ans. C'est une fête qui depuis longtemps, coûte cher à la ville, et qui coûte de plus en plus cher, ce qui risque d'entraîner un rehaussement très important des niveaux tarifaires.

N° DE DOSSIER : 22 F 18a – DÉCISION MODIFICATIVE N° 5 / 2022 – BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

Monsieur le Maire soumet au vote cette délibération. Elle est approuvée à l'unanimité.

N° DE DOSSIER : 22 F 18b – DÉCISION MODIFICATIVE N°2 / 2022 – BUDGET ANNEXE FETE DES LOGES

Monsieur le Maire soumet au vote cette délibération. Elle est approuvée à l'unanimité.

N° DE DOSSIER : 22 F 18c – DÉCISION MODIFICATIVE N°1 / 2022 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT GERE AU NOM ET POUR LE COMPTE DE LA CASGBS

Monsieur le Maire soumet au vote cette délibération. Elle est approuvée à la majorité, Monsieur BENTZ (procuration à Monsieur ROUXEL), Monsieur ROUXEL votant contre.

N° DE DOSSIER : 22 F 18d – DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 / 2022 – BUDGET ANNEXE EAU POTABLE GERE AU NOM ET POUR LE COMPTE DE LA CASGBS

Monsieur le Maire soumet au vote cette délibération. Elle est approuvée à la majorité, Monsieur BENTZ (procuration à Monsieur ROUXEL), Monsieur ROUXEL votant contre.

Monsieur le Maire indique que l'ordre du jour est terminé mais qu'il a été saisi de deux questions diverses et qu'il souhaite donner ensuite quelques informations aux membres du Conseil Municipal. Il donne la parole à Monsieur GREVET pour présenter sa première question.

Première question du groupe *Unis pour agir Saint-Germain-en-Laye/Fourqueux* posée par Monsieur GREVET :

« Régulièrement, des riverains de la place des Rotondes signalent des dépôts sauvages, c'est-à-dire hors des jours dédiés à l'enlèvement des encombrants. Cette situation s'est désormais installée comme une habitude. La loi prévoit une amende de 135 euros. Au-delà du Bel Air, c'est l'ensemble de la commune qui est concernée. Quelles actions sont entreprises par la municipalité pour décourager et sanctionner ces incivilités qui nuisent à l'image de tout un quartier, et de tous les quartiers où ce type d'incivilités arrive ?

Merci, Monsieur le Maire. »

Réponse apportée par Madame BOUTIN :

« Monsieur le Conseiller Municipal,

En préambule, je souhaite vous rappeler que la collecte des encombrants est assurée par la CASGBS – chère à Monsieur ROUXEL – et qu'elle s'effectue uniquement les quatre premiers jeudis du mois. Cela signifie qu'il n'y a pas de collecte le cinquième jeudi pour les mois concernés. Cependant, les cinquièmes jeudis enregistrent souvent des sorties d'encombrants, ce que vous appelez des dépôts sauvages. Ce fut justement le cas récemment pour le mois de septembre dernier, qui comportait cinq jeudis.

Pour répondre à votre interrogation, la Ville mène deux types d'actions. Des actions préventives en premier lieu. Concrètement, le service environnement de la direction de l'espace public, associée aux services de la CASGBS, prend contact avec les bailleurs et les gardiens de résidence où sont identifiés des dépôts, notamment, mais pas uniquement au Bel Air, pour sensibiliser ses différents acteurs ainsi que les habitants afin que les encombrants soient sortis aux horaires et dates prévus. On le sait, le dépôt sauvage appelle le dépôt sauvage et il est important de ne pas laisser des habitudes mauvaises s'installer. Toujours pour le préventif, mais très à la marge, sur deux sites très délicats et avec des récurrences de dépôts, une plaque rappelant l'interdiction et la verbalisation est installée. Néanmoins, il n'est pas envisageable de multiplier ces panneaux pour des raisons évidentes d'esthétisme de la ville.

Des actions curatives, ensuite. L'application Neocity, téléchargeable sur le site Internet de la Ville, permet à la direction de l'espace public de recevoir des signalements dans la journée et d'intervenir pour l'évacuation dans les plus brefs délais. Par ailleurs, la police municipale procède à des verbalisations lorsque des éléments retrouvés dans les déchets permettent d'identifier le contrevenant, ou en cas de flagrant délit. Pour l'année 2022, cela représente 15 verbalisations pour 33 constats de dépôt sauvage. Enfin, très soucieux de la propreté et de l'esthétisme de notre ville, nous avons adhéré à l'AVPU,

l'Association des villes pour la propreté urbaine, association qui constitue un réseau d'échange sur les bonnes pratiques et nous permet de réagir de façon efficace et, nous l'espérons, durable à la question des dépôts sauvages notamment. »

Seconde question du groupe *Unis pour agir Saint-Germain-en-Laye/Fourqueux* posée par Monsieur GREVET :

« Dans la nuit du 9 au 10 octobre, le SIAAP a connu un « incident majeur », qualification retenue par la direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports. Pendant près de cinq heures, 4 tonnes de méthane se sont échappées de l'un des digesteurs du site. Cet incident s'inscrit dans une désormais longue série noire, dont celui de juillet 2019. Comment pouvons-nous encore supporter ces dysfonctionnements chroniques du SIAAP alors qu'à côté de ce site nous nous engageons, nous, communes, dans un programme ambitieux pour la plaine de la Garenne ? *A minima*, nous demandons qu'une motion soit délibérée et votée lors du prochain Conseil Municipal afin qu'une voix claire soit portée sur le sujet par notre Ville et que cette démarche soit proposée également aux villes voisines. Le débat, s'agissant de la gouvernance du SIAAP, doit être discuté prochainement au Parlement et ce débat doit être également, à notre sens, soutenu par nos assemblées municipales. »

Réponse apportée par Monsieur MIGEON :

« Monsieur le Conseiller Municipal,

Nous ne découvrons malheureusement pas ce sujet. Cela fait plusieurs années que le Maire alerte sur les problèmes de sécurité générés par l'activité et la proximité du SIAAP. Nous l'avons fait auprès des services de l'État, de la Ville de Paris et par voie de presse. Notre voix a donc toujours été claire et forte sur ce sujet. Chaque nouvel incident nous rapproche d'un accident grave. Nous avons exprimé nos inquiétudes et nos attentes lors du comité de suivi organisé en urgence le jeudi 17 novembre par le sous-préfet Jehan-Éric WINCKLER. Nous avons évoqué à la fois les dysfonctionnements techniques mais aussi le défaut de communication et bien sûr la problématique de la gouvernance. Je rappelle que la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'aménagement et des transports a qualifié l'effet d'accident majeur alors que les responsables de l'usine ont traité le sujet comme simple incident d'exploitation.

Dans l'attente de l'amélioration notable qui ne devrait pas intervenir avant deux ans, nous avons demandé des inspections inopinées par un organisme agréé et indépendant, choisi par les collectivités et pris en charge financièrement par le SIAAP. Par ailleurs, le sous-préfet a exigé d'être désormais contacté à tout moment, même en cas d'incident mineur. Enfin, s'agissant de la gouvernance et en l'absence de représentation des villes voisines au sein du conseil d'administration, Marta de CIDRAC va déposer une proposition de loi pour modifier les statuts du SIAAP et permettre ainsi aux maires des villes concernées de l'intégrer. Je rajoute aussi que le Conseil Départemental des Yvelines a fait la même demande. »

Monsieur le Maire rappelle qu'il a été amené à intervenir dans la presse locale sur le sujet, mais indique aussi qu'un débat a eu lieu au dernier conseil d'agglomération sur ce sujet, et qu'il sera éventuellement possible de porter à la connaissance de Monsieur GREVET les termes de son intervention et de celle, également, du maire de Maisons-Laffitte, Monsieur Jacques MYARD. Cela permettra de confirmer qu'il n'y a pas d'ambiguïté sur la condamnation de tout cela.

Monsieur le Maire souhaite, pour clôturer cette séance dans cet esprit de Noël qui va commencer à animer la Ville dans les prochains jours, faire part de quelques manifestations. Après la très belle kermesse des Chemins de l'éveil, qui a eu beaucoup de succès le week-end précédent, un certain nombre d'autres vont se dérouler cette semaine, celle de la paroisse Saint-Germain au manège Royal, celle de l'église Sainte Croix, le village de Noël, qui sera à l'espace Pierre Delanoë de Fourqueux pendant toute



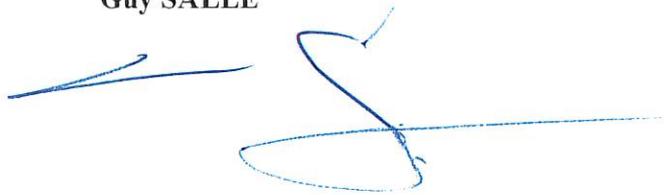
la journée du dimanche. Aura lieu également la vente de Noël du lycée international, qui est toujours une très belle vente de Noël malgré les difficultés de stationnement qu'elle entraîne, ainsi que la soirée de Noël de la Ville, samedi à 18h30, emmenée par Monsieur JOUSSE pour illuminer les rues de Saint-Germain-en-Laye pour le lancement de ces animations de Noël.

Il rappelle également que la dernière séance du Conseil Municipal de l'année aura lieu le 15 décembre.

Il souhaite une bonne fin de soirée aux Conseillers Municipaux et clôt la séance à 22h15.

Le secrétaire de séance

Guy SALLÉ

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'G' followed by a horizontal line and a large loop.